



Présents :Monsieur Olivier MAROY, *Président* ;
Monsieur Hugues GHENNE, *Bourgmestre* ;
Messieurs Alain OVART et Didier HOUART, *Echevins*,
Madame Maud STORDEUR, *Echevine*,
Monsieur Christian DELVIGNE, *Echevin*,
Messieurs Philippe LEFEVRE, Emmanuel VRANCKX,
Julien GASIAUX, Madame Sophie AGAPITOS,
Monsieur Gilbert VANNIER, Madame Nathalie XHONNEUX,
Monsieur Robert GYSEMBERGH, Mesdames Audrey BUREAU,
Sarah REMY, Laura SADIN, Annick NEMERY,
Thérèse d'UDEKEM d'ACUZ, Monsieur Cédric MAILLAERT
Conseillères et Conseillers communaux ;
et Madame Sabrina SANTUCCI, *Directrice générale, Secrétaire*.

CDU : -2.075.1.074.13

réseau : m/orga/Affaires sociales/Intercommunales/CS1909 1.5. Déclaration apparentements

Objet : Prise d'acte des déclarations d'apparentement ou de regroupement

LE CONSEIL,

*Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1523-15 §1 ;

*Qu'en vertu du même article, §2, les administrateurs représentant les communes associées sont désignés respectivement à la proportionnelle de l'ensemble des conseillers communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral ;

*Que pour le calcul de cette proportionnelle, il sera tenu compte des éventuels critères statutaires ainsi que des déclarations individuelles facultatives d'apparentement ou de regroupement, pour autant que celles-ci soient transmises à l'intercommunale avant le 1^{er} mars de l'année qui suit celle des élections communales et provinciales ;

*Considérant que le §3 du même article précise que les déclarations d'apparentement ou de regroupement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivé du conseiller communal ;

*Considérant les résultats des élections du 14 octobre 2018 ;

Article 1^{er} : **ACTE**, ci-après, les déclarations d'apparentement des conseillers communaux :

Prénom	NOM	Groupe politique	Apparentement
Philippe	LEFEVRE	Union politique	MR
Hugues	GHENNE	Union politique	PS
Christian	DELVIGNE	Union politique	PS
Alain	OVART	Union politique	PS
Emmanuel	VRANCKX	Union politique	MR
Didier	HOUART	Union politique	NON
Julien	GASIAUX	Union politique	PS
Sophie	AGAPITOS	PACTE	ECOLO
Gilbert	VANNIER	Union politique	MR
Nathalie	XHONNEUX	PACTE	NON
Robert	GYSEMBERGH	Union politique	PS
Maud	STORDEUR	Union politique	PS
Olivier	MAROY	Union politique	MR
Audrey	BUREAU	Union politique	PS
Sarah	REMY	Union politique	MR
Laura	SADIN	Union politique	PS
Annick	NEMERY	Union politique	PS
Thérèse	d'UDEKEM d'ACUZ	PACTE	CDH
Cédric	MAILLAERT	PACTE	ECOLO

Article 2 : De publier les présentes déclarations d'apparement sur le site internet de la Commune.

Par le Conseil,

La Secrétaire,
(s) S. SANTUCCI

Le Président,
(s) O. MAROY

Pour extrait certifié conforme, délivré à Orp-Jauche, le 27 février 2019.

Par ordonnance :
La Directrice générale,


S. SANTUCCI



Le Bourgmestre,


H. GHENNE